

Mise en ligne le 20 décembre 2024

République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2024-116

Conseil Municipal du 18 Décembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 12 DÉCEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – K. PERROIS – S. BROUILLET – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – P. ORMECHE donne pouvoir à J.L. LÉVESQUE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD – C. RAFIN donne pouvoir à P. FRÉON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M.A. CHEVALIER – P. ORMECHE – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – P. BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. DELIMOGE – S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : T. DEGRANDE

Enquête Publique – Les Chais à Bellevigne

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la demande de la Société Civile Immobilière les Chais sur la commune de Bellevigne (16120) portant sur une augmentation d'accroître ses capacités de stockage d'alcool de bouche.

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en

- L'ajout d'une cellule indépendante adjacente au chai existant,
- La construction de quatre chais de stockage d'alcool de bouche,
- L'aménagement des équipements connexes,

CONSIDÉRANT que cet établissement est situé dans un rayon de deux kilomètres des limites de la commune de Châteauneuf-sur-Charente et que de ce fait le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

D'émettre un avis favorable au projet d'agrandissement de la SCI Les Chais tel qu'il est présenté dans le dossier déposé en préfecture au titre des installations classées.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE